

**CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

SEANCE DU 18 AVRIL 2017

---

DELIBERATION N° 2017-3

---

**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Après avoir procédé à l'élection du vice-président,

**Décide :**

**Article unique**

Est élue vice-présidente du Conseil national de la protection de la nature :

- Martine BIGAN

Le président du Conseil national de la protection de la nature,



Serge MULLER